



Décision sur les premières mesures à prendre pour investir dans des approches de communication pour le changement social et comportemental (CCSC).

**Adoptée par courriel le 19.02.2024
EB.2024.03**

Considérant :

- Les donateurs de CAFI ont discuté de l'intégration de la Communication sur la Chaîne Sociale et Comportementale (CCSC) dans les activités de CAFI après avoir été présentés en mars 2022. D'autres discussions ont eu lieu lors des réunions des donateurs en juin et en octobre 2022, et ont abouti à un intérêt général à soutenir l'investissement dans les activités de CSC dans le portefeuille de CAFI. Les discussions ont également mis en évidence le manque d'expertise et d'expérience sur la meilleure façon d'intégrer une telle approche dans le portefeuille CAFI.
- Le changement social et comportemental (CSC) est un processus systématique, fondé sur des données probantes, qui vise à modifier le comportement des individus. Il comprend toujours des interventions de communication stratégique qui incluent la communication interpersonnelle, la mobilisation communautaire, les médias de masse et le plaidoyer. La CCSC vise à surmonter les obstacles qui empêchent les individus d'adopter le comportement souhaité (obstacles socioculturels, manque de connaissances, de compétences, de ressources, d'accès, etc.). Elle intervient aux niveaux personnel, social et communautaire, ce qui nécessite différents canaux de communication, d'incitation et de fonctionnement. Sans une CCSC efficace, de nombreux objectifs de projet visant ou exigeant un changement de comportement durable ne peuvent être atteints.
- Cependant, les rapports annuels des projets CAFI en cours mentionnent peu les interventions liées à la CCSC. Lorsque ces interventions sont mentionnées, elles présentent un certain nombre de limites.
- Au cours d'une deep dive sur le sujet le 11 octobre 2023, CAFI s'est vu présenter un exemple de projet de combustible de cuisson alternatif fortement axé sur la CCSC mis en œuvre par l'USAID en Zambie. Le personnel du projet a souligné que des fonds substantiels étaient nécessaires pour le projet, entièrement dédiés aux activités de CCSC afin de promouvoir le changement de comportement souhaité. C'est pourquoi la meilleure approche pour mettre

en œuvre des activités de CCSC dans le portefeuille CAFI pourrait consister à mettre en place un ou plusieurs projets spécifiques axés sur des approches efficaces en matière de changement de comportement. Les efforts de CCSC doivent bien sûr aller de pair avec des interventions visant à assurer un approvisionnement adéquat en technologies de cuisson alternatives abordables et accessibles.

Le conseil d'administration de CAFI :

- Demande au SE CAFI d'élaborer une manifestation d'intérêt pour un projet régional axé sur la CCSC. L'objectif de ce projet devrait être la promotion de combustibles de cuisson alternatifs qui réduisent la pression sur les ressources forestières en utilisant des approches CCSC comparables à celles utilisées par le projet Alternatives au charbon de bois (A2C) de l'USAID. Le projet doit évaluer les possibilités de coopération et de travail avec les projets existants axés sur les combustibles de cuisson qui font partie du portefeuille de projets actuel de CAFI. La proposition pourrait viser à la fois :
 - i. le renforcement des projets existants en renforçant considérablement la communication pour le changement de comportement dans le cadre des activités en cours, ainsi que ;
 - ii. élaborer de nouveaux projets axés sur les combustibles de cuisson en mettant fortement l'accent sur les activités de CCSC dans les régions où CAFI ne met pas encore en œuvre d'activités connexes.
- Toute manifestation d'intérêt doit comprendre :
 - i. le travail de diagnostic à entreprendre dans le cadre des travaux préparatoires du projet final, y compris les analyses des parties prenantes, du marché et des préférences des consommateurs ;
 - ii. des exemples d'approches de CCSC qui pourraient, en fonction des conclusions des évaluations préliminaires, être incluses dans la conception du projet final, et
 - iii. des informations concernant la manière dont l'égalité des sexes et l'inclusion sociale doivent être intégrées dans les activités du projet.
- Le projet doit également prendre en compte et traiter les goulots d'étranglement du côté de l'offre et d'autres goulots d'étranglement qui entravent la diffusion de pratiques culinaires plus durables.
- Suggère les échéances suivantes pour les prochaines étapes :
 - i. Premier projet de manifestation d'intérêt partagé avec le Conseil d'administration par le secrétariat CAFI d'ici la fin du mois de février 2024.
 - ii. Examen du projet par le conseil d'administration dans le courant du mois de mars 2024.
 - iii. Lancement d'une manifestation d'intérêt en avril 2024.